



Renseignements fournis par le président du conseil de règlement des différends (CRD) ou par l'arbitre de différends
Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal (RLRQ, Chapitre R-8.3)

A – Numéro d'accréditation

B – Renseignements sur le président et les membres du CRD ou sur l'arbitre de différends

	Nom de famille, prénom	Adresse
Président du CRD et Membres du CRD ou Arbitre	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Numéro du décret	<input type="text"/>	Date de la nomination <input type="text"/> AAAA-MM-JJ

C – Renseignements sur le différend

En vertu de quel article de la Loi l'intervention a-t-elle été faite?

- Article 9 (policiers et pompiers)
 Article 45 (autres catégories de salariés)

Employeur				Syndicat			
Nom de l'employeur				Nom du syndicat			
Adresse	Numéro	Rue	Appartement	Adresse	Numéro	Rue	Appartement
	Ville	Province	Code postal		Ville	Province	Code postal
Description de l'unité d'accréditation				<input type="text"/>			
Région administrative où l'employeur exerce ses activités				<input type="text"/>			
Nombre de salariés visés par l'accréditation				<input type="text"/>			

D – Renseignements sur le règlement du différend

Date du constat du règlement ou du désistement par le CRD ou l'arbitre Ne s'applique pas
AAAA-MM-JJ

E – Instruction du différend

Type de décision Finale Intérimaire

Dates des auditions

Dates des séances de délibéré

Date à laquelle la décision a été rendue
AAAA-MM-JJ

Date d'expédition de la décision aux fins de dépôts
AAAA-MM-JJ

F – Signature

Date Signature du président du CRD ou de l'arbitre

Conformément à l'article 31 de la Loi, ce formulaire doit être transmis avec l'original de la décision au ministre responsable de l'application du Code du travail. Une copie de la décision doit également être expédiée au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Registre des documents en relations du travail
3175, chemin des Quatre-Bourgeois, local 105b
Québec (Québec) G1W 2K7

Secrétariat général,
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire,
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4J3

